

# CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

*Le Directeur,*

*Vu le décret n°90-928 du 10 octobre 1990 relatif à l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique,  
Vu l'arrêté du 13 Décembre 1990 relatif aux statuts de l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique,  
Vu l'arrêté du 7 Juillet 1992 relatif aux conditions d'admission et de scolarité à l'Institut Supérieur des Matériaux et de la  
Construction Mécanique en vue de la délivrance du titre d'ingénieur diplômé,  
Vu l'arrêté du 31 juillet 1996 portant habilitation de l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique à  
délivrer un titre d'ingénieur diplômé,*

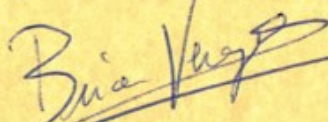
Sur proposition du jury, en date du **06 novembre 2001**

décerne le  
**DIPLÔME**  
**D'INGÉNIEUR C.E.S.T.I.**

à *Monsieur* **VERGES** *Brice* né (e) le [REDACTED] **1978**

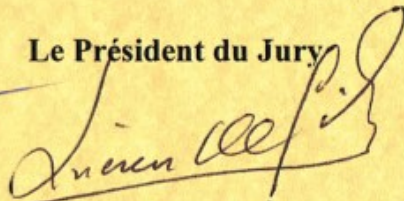
Délivré à Saint-Ouen, le **06 novembre 2001**

Signature de Titulaire



N° 2030

Le Président du Jury



Lucien ALFILLÉ

Le Directeur



Jean-Jacques MAILLARD

Le Recteur de l'Académie de Créteil  
Chancelier des Universités



André L'ESPAGNOL